



FORMULAIRE DE DEMANDE DE PRESTATION SOCIALE

TYPE DE DEMANDE						
	Services d'aide à domicile trimestrielle/annuelle ¹					
IDENTIFICATION DU DEMAN	DEUR :			1 Ra	ayer la mention inutile	
NOM et Prénom de l'agent :			Grade :			
Affectation :						
Adresse personnelle :						
Tél. Bur. :						
SITUATION DE FAMILLE :						
☐ célibataire ☐ marié(e)	☐ vie maritale [PACS				
☐ divorcé(e) ☐ veuf (ve)	séparé(e)	orphelin majeur				
NOM et prénom du conjoint ou	concubin :					
Situation professionnelle ou ad	ministrative du co	njoint ou du concubin :				
Situation particulière :						
Nom du Prestataire ou Salarie(e) ²	DATE DE NAISSANCE DU SALARIE(E) ²	DESIGNATION DE LA PRESTATION	PERIODE	Nombre d'heures effectuees	QUANTITE DE CSP UTILISES ²	
2- renseignements obligatoires en cas	d'utilisation de chèque	es services aux particuliers (CSP)				
Je soussigné(e),						
certifie sur l'honneur l'exactitud	e des renseignem	ents portés ci-dessus.				
	Α	le		Signature :		

Pièces justificatives à joindre obligatoirement pour toute demande :

FORMULAIRE DE DEMANDE DE PRESTATION SOCIALE

LISTE DES PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR

- 🕝 1 photocopie de la carte CPS à jour de l'agent et de son conjoint ou concubin le cas échéant
- 1 photocopie du dernier bulletin de salaire (déc. N-1) de l'agent et de son conjoint ou concubin
- pour les agents de la DGAC et de Météo France, un relevé des revenus nets N-1 hors prestations familiales, délivré par votre service
- pour les pensionnés, un relevé des revenus nets N-1 délivré par la Trésorerie Générale,
- ren cas de changement de situation familiale et/ou de ressources depuis N-1, joindre les justificatifs de ces changements
- ☞ 1 relevé d'identité bancaire ou postal. En cas de mention d'une adresse postale sur le RIB/RIP, celle-ci doit être identique à l'adresse personnelle. Tout changement d'adresse doit être communiqué au bureau des traitements et salaires.
- un certificat de vie collective et à charge, notamment concernant les personnes ou/et enfants n'étant plus scolarisés mais vivant toujours au domicile du demandeur
- ren cas de divorce, une copie du jugement attestant que l'agent a la garde des enfants concernés par la prestation ainsi que l'attestation de perception des allocations familiales ou l'attestation des deux parents justifiant que l'agent supporte en principal la charge de l'enfant avec copie de la pièce d'identité du parent séparé.

Pièces justificatives à joindre obligatoirement pour l'aide aux loisirs des enfants et/ou le BAFA :

🕝 1 justificatif de la cotisation annuelle ou des frais d'inscription.

Pièces justificatives à joindre obligatoirement pour les frais scolaires et universitaires :

un certificat de scolarité pour l'année scolaire en cours pour chaque enfant scolarisé âgé de moins de 6 ans ou âgé de plus de 16 ans

En l'absence de certificat de scolarité, la prestation ne sera pas versée.

Pièces justificatives à joindre obligatoirement pour les services d'aide à domicile :

- Topie de <u>facture acquittée</u> mentionnant, entre autre, <u>le nombre d'heures effectuées</u> ainsi que les références du prestataire (n° RCS, patente, etc...).

Dans le cadre de la procédure du **dossier unique**, en dehors des pièces spécifiques réclamées pour chaque prestation, les justificatifs permettant de calculer le quotient familial (livret de famille, justificatifs des ressources) seront fournis une seule fois dans l'année